



Numéro #10
MARS 2014

Les Nouvelles du CHSCT 44

Les groupes de travail des 20 décembre 2013, 23 janvier 2014 et la séance plénière du 13 février 2014 ont été l'occasion de faire le bilan de l'activité 2013 et de fixer les axes d'actions prioritaires pour l'année à venir. La séance plénière du 4 mars 2014 était essentiellement consacrée à la présentation des plans annuels de prévention (PAP) de la DRFIP 44 et de la TGE.

Bilan 2013

Le bilan qualitatif des formations financées en 2013 par le CHSCT 44 est très bon, le taux de satisfaction dépasse les 90%. Cependant, le taux d'absentéisme est parfois important, ce qui augmente le coût par agent formé. Un effort devra donc être fait pour réduire l'écart entre les demandes exprimées et les inscriptions effectives à ces formations.

La gestion du budget du CHSCT en 2013 est en très nette amélioration au regard de l'utilisation des crédits alloués grâce à la persévérance des assistants de prévention et de la secrétaire animatrice du CHSCT.

Nous restons par contre beaucoup plus critiques sur la réelle volonté des directions dès qu'il s'agit de prévention des risques psychosociaux (RPS). Trop souvent, nous intervenons lorsque le mal est déjà fait, car il n'y a pas eu de questionnement en amont sur les conséquences des réorganisations et/ou suppressions d'emplois pour la santé et les conditions de travail des agents.

C'est cette mécanique infernale que nous devons contrer à l'avenir si nous voulons progresser dans la prévention des RPS pour améliorer les conditions de travail et la santé au travail. Pour cela, nous disposons d'outils : le protocole sur les RPS dans la fonction publique signé en 2013, la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014 ou encore la démarche de prévention des risques professionnels.

Mais, en dépit des discours rassurants des directeurs généraux et des ministres, il y a fort à parier au vu du contexte budgétaire, que ces outils ne suffiront pas. Pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice des missions dans des conditions de travail améliorées, nous aurons besoin de l'implication et la mobilisation de tous. Pour commencer, **les agents des Douanes et de la DGFIP sont appelés à se mobiliser dès le 20 mars prochain, journée de grève et de manifestations !**

Les axes prioritaires en 2014

Clairement, pour la CGT, la priorité en 2014, c'est la prévention des RPS. Aujourd'hui la politique de réduction des dépenses publiques, synonyme de réduction des moyens, de suppressions d'emplois et de restructurations tous azimuts, génère une très forte augmentation des cas de souffrance au travail, comme nous avons pu hélas le constater en 2013. Après la RGPP version Sarkozy, Hollande nous sert aujourd'hui la MAP

(Modernisation de l'Action Publique que nous préférons rebaptiser Mécanisme pour Accélérer la Paupérisation des services publics) déclinée en démarche stratégique à la DGFIP ou en Plan Stratégique 2018 en Douane.

Pour agir sur les RPS, nous nous appuierons notamment sur la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014 qui vient rappeler aux directeurs leurs obligations en la matière. Obligations que certains n'ont manifestement pas encore intégrées à leur démarche. Cela commence par la nécessité de donner au CHSCT les informations utiles à l'analyse de la situation des services au regard de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et par la participation directionnelle au bon déroulement du CHSCT.

La note d'orientations ministérielles revient également sur la nécessité d'une meilleure articulation entre CHSCT et Comités Techniques (CT). Sur les réorganisations de service, elle rappelle qu'il « est important de mesurer le plus en amont possible l'impact des projets sur la santé physique et mentale ainsi que sur les conditions de travail des personnels concernés. » Pour cela, elle propose un exemple de fiche d'impact qui pourra être présenté en CT ou en CHSCT pour évaluer l'importance du projet de réorganisation au regard de son impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Nous veillerons à ce que cette préconisation du Secrétariat Général soit systématiquement mise en œuvre par les directions lors de toute réorganisation dans le cadre d'une démarche de prévention des risques.

La CGT est intervenue pour demander aux directions de respecter l'obligation de consultation du CHSCT sur les mesures prises en vue de

faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des personnels en situation de handicap, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

De son côté, la DRFIP a d'ores et déjà proposé au CHSCT plusieurs axes d'intervention pour 2014 : une action de prévention des RPS portant sur plusieurs services, des actions de lutte contre les nuisances sonores, des actions de mise en conformité de l'accessibilité des services aux personnes à mobilité réduite et enfin des travaux de mise aux normes des dispositifs de protection incendie.

Ces axes d'intervention sont conformes aux orientations ministérielles et répondent à des besoins réels. Ils ont été approuvés par les organisations syndicales qui ont déjà donné leur accord de principe sur le financement de plusieurs actions portant sur la prévention des RPS, l'accessibilité des locaux ou la lutte contre le bruit. Le CHSCT financera aussi en 2014 l'étude pour la mise aux normes du plan de circulation dans Cambronne.

Sur les travaux de mise aux normes, notamment pour la lutte contre le risque incendie, la DRFIP a posé la question du financement de certaines opérations par le CHSCT, en complément d'autres opérations prises en charge par ailleurs par l'administration. La note d'orientations ministérielles prévoyant la possibilité de cofinancement par le CHSCT, cette question devra être tranchée prochainement par le CHSCT 44.

Visites du CHSCT en 2014

Plusieurs visites de services ont été programmées, certaines ont déjà été effectuées :

Accueil Jules Verne Cambronne le 10 février

Services de l'INSEE 25 février

Plateforme courrier Cambronne 27 mars

Douanes : Viticulture Saumur 15 mai

Centre des Finances Publiques de Paimboeuf 10 juin

Service des Retraites de l'Etat à fixer en novembre

Au second semestre programmation d'une visite d'un service des Douanes.

Présentation de la suppression de l'accueil à l'INSEE

L'INSEE a décidé de supprimer l'accueil physique dans le hall du bâtiment. Encore une fois, cette réorganisation s'est effectuée, sans consultation préalable, ni du CT de l'INSEE, ni du CHSCT. Une automatisation et une vidéo-

protection a été mise en place pour répondre aux exigences de sécurité. Cependant, tous les problèmes ne semblent pas résolus, en particulier l'orientation des personnes malvoyantes ou malentendantes. L'antenne immobilière sera consultée pour avis.

Présentation du plan d'action de l'INSEE sur la réorganisation du CNIN :

Quelques éléments nouveaux de calendrier, très peu de concret sur l'avenir professionnel des personnels dont les postes seront transférés à Metz et sur les surcharges de travail générées par la réorganisation.

La CGT a proposé de réunir un nouveau groupe de travail INSEE/CHSCT afin d'améliorer et de préciser

le contenu de ce plan d'action qui ne répond que très partiellement aux préconisations de l'expertise SYNDEX commandée par le CHSCT, et aux attentes des personnels du CNIN. La direction régionale de l'INSEE préfère que des points d'étape réguliers soient présentés en CT et en CHSCT pour suivre de près l'avancement des travaux.

La DRFIP médaille d'or des dossiers au point mort !

SIP Nantes sud-ouest : bâtiment Graslin, des agents travaillent dans des bureaux dont le sol s'est affaissé en plusieurs points entraînant des risques de chute et/ou d'entorse. Le phénomène a été signalé par les agents depuis plus d'un an. Hormis un marquage au sol et des mesures d'empoussièrement d'amiante, les agents ne voient rien venir. Finalement, la DG devrait lancer un audit de la structure de l'immeuble... sans préciser dans quels délais! En attendant, seule alternative pour les agents concernés, le changement de bureau.

Plateforme courrier de Cambronne : la DRFIP s'était engagée à présenter fin février un projet de réorganisation de la plateforme courrier de Cambronne dans le cadre de la mise en place du traitement industriel du courrier et de la mise sous pli pour les services. A ce jour, le projet n'est toujours pas présenté. La note cadre promise depuis plusieurs mois fixant les modalités de transmission des courriers des services à la plateforme n'est toujours pas sortie.

En attendant, les agents de la plateforme tentent de faire face à la montée en charge des travaux dans des locaux et avec des outils de travail inadaptés. Ils subissent une forte détérioration de leurs conditions de travail. Le sujet a donc été abordé à nouveau en CT le 27 février et en CHSCT le 4 mars. La DRFIP a cette fois pris l'engagement de se rendre sur place dans la semaine, de publier (enfin !) la note cadre et de présenter et discuter du projet d'aménagement et d'organisation du service dans un prochain groupe de travail du CHSCT.

Plans annuels de prévention (PAP) de la DRFIP 44 et de la TGE

Grâce à l'abnégation de leurs assistants de prévention qui ont été confrontés à d'énormes difficultés, la DRFIP 44 et la TGE ont pu présenter leur PAP avant la fin du 1er trimestre de l'année civile, comme le prévoit la politique de prévention des risques professionnels au sein de notre ministère.

Dans ces deux directions, un travail en profondeur a été accompli, grâce à une implication croissante des acteurs à tous les niveaux. Certes, l'exercice est lourd et complexe, mais nous avons noté une très nette progression qualitative dans la démarche. Nous attendons maintenant que cela se traduise par des répercussions positives sur les conditions de travail.

La DRFIP 44 a très nettement clarifié sa démarche par la fixation et la hiérarchisation d'actions de prévention réalisables et mesurables. Elle prévoit de se doter d'un outil de suivi des réalisations du PAP, qui devrait permettre à terme d'évaluer la politique d'intervention de la direction sur les conditions de travail. Parmi les priorités de rang 1, la DRFIP a classé la sécurité électrique (respect des obligations et protection des agents), la sécurité incendie, la sécurisation de la circulation sur les sites de Cambronne, Versailles et Pornic, l'accueil, les agents de BILI et le traitement du courrier. A ces priorités de rang 1, il faut encore ajouter la prise en charge des risques psychosociaux (RPS) à travers la démarche spécifique qui sera menée en 2014 en lien avec le CHSCT dans certains services du

département. La CGT a émis un avis favorable sur le PAP de la DRFIP.

Sur le PAP de la TGE qui met en avant 3 priorités (port de charges, RPS et développement des formations), nous avons également émis un avis favorable pour souligner la progression dans la démarche. Nous avons toutefois accompagné cet avis favorable de différentes interrogations portant sur l'absence de bilan et de suivi du PAP et sur un manque de précision ou de cohérence des actions de prévention en matière de RPS.

Les travaux du CFP de Saint-Nazaire

La deuxième phase des travaux est entamée avec de nouveaux relogements. Une commission immobilière s'est réunie le 28 janvier qui a examiné les conditions de logement des agents et le plan de retrait de l'amiante des façades.

Action sur les RPS aux DOUANES

Financement par le CHSCT 44 d'une intervention d'un cabinet de psychologues du travail à la BSE des Sables d'Olonne, dans le prolongement de la démarche expérimentale « Bien être au travail ».

Mobilisation pour la reconnaissance du Tripode en site amianté le 27 février

Le 27 février, à l'occasion du 9ème anniversaire de la destruction du Tripode, a eu lieu une nouvelle action rassemblant plus d'une centaine d'agents pour obtenir la reconnaissance du Tripode en site amianté.

En mars 2012, le député-maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault alors dans l'opposition, avait demandé aux ministres de Bercy la reconnaissance du Tripode en site amianté. En décembre 2013, se

sont les ministres de son propre gouvernement MM. Moscovici et Cazeneuve qui lui ont adressé la même demande.

Au lendemain de l'action du 27 février, nous avons appris que le cabinet du 1er Ministre avait répondu à cette demande. Beaucoup de questions restent en suspens. L'intersyndicale amiante du Tripode a donc demandé l'ouverture de négociations rapides qui permettent de donner du sens et du contenu à la réponse du 1er Ministre.

Prochain groupe de travail du CHSCT 44 : le 1er avril 2014.



Les représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU secrétaire du CHSCT (DRFIP) **Cécile HAURAY** (DRFIP)
Patrick JETHRIT (SRE) **Jean-Marc LE SAEC** (DRFIP)
Elmostafa OKHAM (INSEE) **Pascal PIAT** (DOUANES)

N'hésitez pas à nous contacter.